



PRÉPARER L'HABILITATION POUR L'ACCÈS À LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

Répertoire Spécifique : RS5635

Code ROME

N4102

Objectifs

Se préparer efficacement pour se présenter et réussir l'examen habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi.

Organisé par la chambre de métiers, l'examen se divise en deux parties :

- L'admissibilité (théorie)
- L'admission (pratique)

Attention, l'accès à la partie "admission" nécessite l'obtention de la partie théorique de l'examen.

Objectifs pédagogiques

Acquérir les connaissances nécessaires pour devenir chauffeur de taxi.

Acquérir les compétences pour créer sa société et maîtriser sa gestion.

Maîtriser un véhicule taxi avec ses équipements spécifiques.

Connaitre la législation en vigueur du département

Connaitre son environnement géographique.

Public concerné

Toute personne souhaitant passer l'examen

Pré-requis

Être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie B expiré du délai probatoire

Information complémentaire :

La formation et l'examen se déroulant en langue française, la maîtrise de la langue française facilitera le suivi de la formation et le passage de l'examen.

Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance de séances de face-à-face, individualisation, activités en autonomie, simulation

- Apports des formateurs
- Diaporamas
- Mises en situation, tableaux, cartes, textes

Moyens pédagogiques

Arrêtés nationaux et préfectoraux

Utilisation d'un ordinateur, vidéoprojecteur

Véhicule école équipé de double commande, d'un taximètre, d'un GPS et d'un Terminal de Paiement Électronique





PRÉPARER L'HABILITATION POUR L'ACCÈS À LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

Répertoire Spécifique : RS5635

Animation

Formateurs - experts métier - titulaires des diplômes dans la catégorie qu'ils enseignent

Modalité d'évaluation

Contrôle des connaissances des candidats une fois par semaine

Examen blanc à mi-parcours

Examen blanc final-dernier jour de formation

Évaluation de la formation

Feuilles de présence émargées par les stagiaires

Questionnaire de satisfaction à chaud.

Questionnaire de satisfaction à froid sous 12 mois.

Validation de la formation

Certificat de réalisation

Attestation de suivi de formation continue d'une validité de 5 ans.

Capacité d'accueil

Le nombre de stagiaires par session est de 10 minimum.

Durée et modalités de la formation

210 heures sur 30 jours

Formation uniquement en présentiel

Pas de stage en entreprise

Horaires

8h30-12h00 / 13h00-16h30

Calendrier 2025

Premier semestre

Formation : 17 mars au 25 avril

Examen d'admissibilité CMA : 29 avril

Second semestre

Formation : 15 septembre au 24 octobre

Examen d'admissibilité CMA : 28 octobre

Lieu de déroulement de la formation

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

35 rue Sarah Bernhardt

BP 75 - 85002 La Roche sur Yon

Coût de la formation

2 995.00 € TTC* (NOS PRESTATIONS NE SONT PAS ASSUJETTIES À LA TVA)

Inclus la mise à disposition du véhicule école pour l'épreuve d'admission

**NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS LES DROITS D'INSCRIPTION À L'EXAMEN DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT*

Le dossier complet du candidat devra être déposé trois semaines avant le début de la formation.

Contact

Accueil physique au secrétariat

Sur rendez-vous

Coordonnées du secrétariat

Tél : 07.82.80.65.63

secretariat@syndicat-taxis-vendee.fr

Accessibilité

Le CFT85 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap.

Contactez-nous afin d'étudier ensemble la faisabilité de votre projet.





PRÉPARER L'HABILITATION POUR L'ACCÈS À LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

Répertoire Spécifique : RS5635

MODULES DE FORMATION ADMISSIBILITÉ - THÉORIE

A - Règlementation du Transport Public Particulier de personnes et prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes

B - Gestion économique, juridique et fiscale

C - Sécurité routière

D - Capacité d'expression et de compréhension en langue française

E - Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise

F - Connaissance du territoire et la réglementation locale

G - Réglementation nationale de l'activité taxis

MODULES DE FORMATION ADMISSION - PRATIQUE

A - Préparation et réalisation du parcours

B - Sécurité, souplesse de la conduite et respect du code de la route

C - Qualité de la prise en charge et de la relation client, capacité à apporter des informations à caractère touristique

D - Facturation et utilisation des équipements spéciaux

*Certificateur : Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires
Date d'enregistrement : 09-12-2021*



CSAT VENDÉE

CHAMBRE SYNDICALE DES ARTISANS DU TAXI - CENTRE DE FORMATION TAXI

CHAMBRE SYNDICALE DES ARTISANS DU TAXI DE LA VENDÉE
SIRET : 80213698600014

ET CENTRE DE FORMATION DES TAXIS

Agrément préfectoral : 85-453/2020 - N° d'Activité : 52850184585
Secrétariat : Tél : 07.82.80.65.63 - secretariat@syndicat-taxis-vendee.fr

35 Rue Sarah Bernhardt - 85000 La Roche sur Yon

